

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010

L'an deux mille dix, le 17 mai à 20h45, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 mai 2010, s'est réuni à la Mairie de ROISSY-EN-BRIE en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie FUCHS, Maire.

**Étaient présents** : Mme FUCHS, M. VACHERET, Mme RICHARD, M. MEHOU-LOKO, Mme BERWICK, M. PERROT, Melle DESMOND, Mme AOUAA, Mme GLEYSE, M. BERWICK, Mme LEDRU, M. DEBRET, M. MENANT, M. LECAT-DESCHAMPS, Mme PRIEST-GODET, Mme ETOUARIA, M. DEPECKER, Mme BERAUD, M. IGLESIAS, M. LHUILLERY, Mme LE COCQUEN, M. LIGUE

**Absents excusés** : Mme PONNAVOY, M. SIFFLET-LAFAVERGE, Mme LE GUILLOU, Mme ERNOUX

**Absents représentés** : M. DUBOIS (Représenté par M. LECAT-DESCHAMPS), Mme CARRIOT (représentée par Mme FUCHS), Mme JACQUES-ANDRE-COQUIN (représentée par Mme AOUAA), Mme YATTASSAYE KANE (représentée par M. MEHOU-LOKO), M COPIN (représenté par Mlle DESMOND), Mme BARO (représentée par Mme PRIEST-GODET), M. BOUCHART (représenté par M. DEPECKER),

**Mademoiselle DESMOND** a été élue **secrétaire de séance**, à l'UNANIMITÉ.

\* \* \* \* \*

**QUORUM**

Présents : 22

Absents : 4

Représentés : 7

Votants : 29

\* \* \* \* \*

Décisions prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a accordé à Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquées aux conseillers municipaux :

N°	Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Conseil Municipal du 17 mai 2010)
35bis/10	Pôle Jeunesse, nécessité d'augmenter le montant des dépenses sur le compte de dépôt pour la période du 1er février 2010 au 28 février 2010. Le montant maximum de l'avance à consentir au Régisseur est fixé à 4 000 €
45/10	DESMAREZ, avenant n°2 au contrat de concession de fréquence et d'entretien pour les émetteurs-récepteurs de la police municipale (2 811,25 €)
49/10	AIGA, contrat de maintenance pour le progiciel NOE (Centre social) (472,70 €)

N°	Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Conseil Municipal du 17 mai 2010)
50/10	AFI, contrat de maintenance pour le progiciel GEOSPHERE (Urbanisme) (2 406,40 €)
52/10	CINEMECCANICA, signature du contrat d'entretien pour le matériel cinématographique du cinéma La Grange, pour une durée de 1 an à compter du 10 mars 2010 (de 66 € à 330 € en fonction de l'intervention)
53/10	ECOLE JPC COIFFURE MAQUILLAGE, convention d'animation dans le cadre du Salon du Bien-être, le 20 mars 2010 (500 €)
54/10	Monsieur THIERRY MICHEL (Autoproduction), signature du contrat de cession pour le spectacle "Les plus grands succès de Claude François", le 16 mars 2010 (représentation gratuite)
55/10	CENTRE INTERNATIONAL LE ROCHETON, signature du devis pour un stage initiation cirque pour le mini séjour organisé par le service jeunesse à la Rochette du 26 avril au 30 avril 2010 (1 320 €)
56/10	Monsieur R. et Mademoiselle D., convention d'occupation précaire (6 mois) d'un logement à usage d'habitation principale, situé au 3 avenue du Général Leclerc, à compter du 1er mars 2010 (167,61 €)
57/10	Madame N. J., Maître de conférences à l'université de Strasbourg, proposition de contrat pour une présentation - débat du livre "Exploitées ? Le travail invisible des femmes", dans le cadre du salon du bien-être, le 20 mars 2010 (300 €)
58/10	KAPLA, dans le cadre de la fête du jeu, signature de la convention d'animation pour la mise à disposition d'un animateur spécialisé, le 29 mai 2010 (956,80 €)
60/10	CENTRE DE FORMATION ROUTIERE 11, convention de formation afin que trois agents du service des espaces verts aient leur permis de catégorie "EB", du 22 mars au 31 mars 2010 (2 251,50 €)
61/10	C.I.D.E.F.E, convention pour la participation d'un agent à l'organisation d'une formation : "Mise en œuvre de la loi Boutin et mesures d'urgence pour le logement", le 2 avril (211 €)
64/10	OYA, convention d'animation pour la mise à disposition d'un animateur spécialisé dans le cadre de la fête du jeu, le 29 mai 2010 (300 €)
65/10	CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (C.I.O), renouvellement du bail consenti par la commune de Roissy-en-Brie à l'Etat, au 7 avenue de la Malibran, pour une durée de 3, 6 ou 9 années entières et consécutives (43 200 € annuel hors charges)
66/10	ARTS DE KORE, contrat de cession pour le concert de "Cécile Ndebi Quartet", le 26 mars 2010 (500 €)
67/10	FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE SEINE-ET-MARNE, inscription à une formation "Certificat prévention et secours civiques de niveau 1", les 9 et 10 avril 2010 (22,50 €)
68/10	M. et Mme F., convention d'occupation précaire (6 mois) d'un logement à usage d'habitation principale, situé au 9 avenue de la Malibran, à compter du 1er avril 2010 (769,44 €)
69/10	CEMEA ANIMATION VOLONTAIRE, convention afin de faire participer un agent à une formation BAFA approfondissement, du 24 au 29 avril 2010 (430 €)
71/10	GFI, contrat d'assistance plus de 20 heures pour le progiciel Astre RH (3 109,60 €)
72/10	OVH, souscription à un hébergement pour un serveur dédié pour l'administration de sites internet (1 814,04 €)
73/10	LES RESTAURANTS DU CŒUR, renouvellement et signature de la convention de mise à disposition de locaux communaux situés au 1 place Baurin pour une période de trois ans

N°	Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Conseil Municipal du 17 mai 2010)
74/10	DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (P.J.J), convention de mise à disposition de l'exposition "Moi, Jeune Citoyen" dans le cadre du C.L.P.S., pour la période du 3 au 7 mai 2010 (76 €par semaine)
77/10	ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEMOCRATIE LOCALE, convention pour la participation d'un conseiller municipal à la formation "Relations presse", le 1er avril 2010 (320 €)
81/10	AGYSOFT, avenant n°2 au contrat d'assistance progiciel Marco (Marchés Publics) afin de rattacher une maintenance pour l'interface MARCO -PROC-Gestion, Financière ASTRE, à partir du 1er juin 2010 (134,55 €)
82/10	MEDIA SOFTS, souscription à un contrat de maintenance au progiciel JARDICAD (Espaces Verts), à partir du 28 avril 2010 (681,72 €)
83/10	LOGMEIN , contrat de souscription à l'utilisation de LogMeIn Central pour le logiciel de télémaintenance LogMeIn (Informatique), prenant effet le 22 avril 2010 pour une durée de 1 an (304,98 €)
85/10	CABINET GAIA, conseil juridique afin d'aider la commune lors de la fin de la délégation de service public de restauration scolaire avec la société Avenance Enseignement et Santé
90/10	FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC et TUNISIE (FNACA), convention de mise à disposition du terrain de pétanque du complexe sportif Paul BESSUARD, le 24 avril 2010
91/10	ENTREPRISE BOYER, signature du marché de travaux d'aménagement d'un pôle culturel la ferme d'Ayau - Lot 1 Gros œuvre - Dallage - Ravalement pour un montant de 14 051,92 € pour l'offre de base, pour un montant de 2 552 € pour l'option 1 (drainage pied), pour un montant de 20 890,20 € pour l'option 2 (enduits chaux sable), pour un montant de 253,75 € pour l'option 3 (enduit batard chaux) et pour un montant de 94,79 € pour l'option 4 (pavage)
92/10	ENJEU, convention pour un hébergement en pension complète au chalet les Aînés à Champagny en Vanoise, dans le cadre d'un séjour du 2 août au 14 août 2010 (7 776 €)
94/10	UCPA, bon de commande pour un séjour croisière sur voilier au départ du Croisic du 25 juillet au 31 juillet 2010 (7 140 €)
95/10	GFI PROGICIELS, convention de formation pour la participation des agents du service Finances à une formation relative à l'utilisation d'Astre gestion financière, le 10 juin (1 405,30 €)

*Monsieur MENANT concernant la décision n° 72/10 portant sur la souscription à un hébergement pour un serveur dédié pour l'administration de sites internet, demande quel est le site concerné.*

*Madame le Maire indique qu'il s'agit notamment de la création du site web du centre social « les Airelles » qui sera relié au site de la Ville, le tout géré par le service communication.*

*Monsieur MENANT suppose qu'à ce tarif, les garanties doivent être très importantes.*

*Madame le Maire précise que Monsieur MENANT peut consulter le contrat s'il le souhaite.*

\* \* \* \* \*

*Madame le MAIRE propose ensuite l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2010.*

**VOTE : adopté à l'UNANIMITE des votants**

\* \* \* \* \*

## FINANCES

**Délibération n° : 48/2010**

**Garantie d'emprunt à accorder à l'AFTAM dans le cadre de la transformation de l'ancienne résidence pour personnes âgées « La Villa heureuse » sise 1 rue Joseph de Boismortier à Roissy en Brie en résidence sociale**

**Rapporteur : Monsieur Jacques PERROT**

Par courrier en date du 15 février 2010, l'AFTAM 16- 18 cour Saint – Eloi 75592 Paris cedex 12, sollicite la Commune de Roissy en Brie pour une garantie à hauteur de 100% afin de pouvoir contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné au financement de l'acquisition du foncier et du bâti préalable de l'ancienne résidence pour personnes âgées « La Villa heureuse » sise 1 rue Joseph de Boismortier à Roissy en Brie en vue de sa transformation en résidence sociale.

Les caractéristiques du prêt GAIA portage foncier de 1 996 700 euros pour lequel l'AFTAM a obtenu un accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 26 novembre 2009 (valable jusqu'au 26 mai 2010), sont les suivantes :

Montant de l'emprunt	1 996 700 euros
Durée du prêt	2 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	1.85 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	DL
Indice de référence	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1.25 % (**)
Périodicité des échéances	annuelles
Différé d'amortissement	1 an
Commission d'intervention	Exonéré

1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de références (\*) dont la valeur (\*\*) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (\*\*) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction du taux de l'indice de référence (\*)

2) En cas de double révisabilité limitée (DL), le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'AFTAM une garantie d'emprunt à hauteur de 100%.

*Madame BERAUD demande si des ressources suffisantes ont été prévues au budget 2010 dans l'éventualité où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.*

*Monsieur PERROT fait remarquer que l'amortissement est différé la première année, il n'y a donc pas de risque de non remboursement la première année.*

*Madame BERAUD indique qu'il conviendra donc de prendre en compte cette éventualité sur les budgets 2011 et suivants. Par ailleurs, elle souhaite connaître la capacité actuelle de cautionnement de la commune.*

*Monsieur PERROT précise que la capacité d'emprunt à garantir pour une collectivité locale ne doit pas dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement comparées à l'annuité de la dette et à l'annuité des emprunts garantis. Il rappelle que les emprunts garantis par les communes pour des opérations de logements aidés par l'Etat ne sont pas pris en compte dans le calcul. Actuellement, le montant réel des recettes de fonctionnement est de l'ordre de 12 676 347 euros. Les annuités de la dette et des emprunts garantis (hors HLM) sont de 2 107 733 euros. La Commune de Roissy-en-Brie dispose donc d'un taux de garantie des emprunts à hauteur de 83,38%. Le total des emprunts garantis en cours représente 16,62%.*

*Monsieur DEPECKER dit ne jamais avoir eu connaissance de ce projet et demande quel est le nombre de logements sociaux prévus.*

*Madame le Maire indique qu'il s'agit de l'ancienne « Villa Heureuse » rachetée par l'AFTAM. Cela concerne 80 logements. Un accord a été passé avec l'AFTAM afin que les 38 personnes âgées, logées sur la structure, puissent être maintenues sur place. Elle précise que certains des logements restant libres nécessitent d'importants travaux et ne pourront être occupés de suite.*

*Madame le Maire indique également que ce projet a déjà été abordé à plusieurs reprises. Un travail de négociation a été réalisé entre la Commune et l'AFTAM pour la reprise de la « Villa Heureuse ». Madame le Maire précise que l'AFTAM est un organisme national.*

**VOTES : 25 POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART)**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 49/2010**

**Fixation du montant des frais de copies de documents administratifs ou divers –  
Modification de la délibération n° 341/01 du 26 novembre 2001**

**Rapporteur : Monsieur Jacques PERROT**

Le tirage de photocopies noir et blanc a été fixé par délibération du conseil municipal du 26 novembre 2001 au prix de 0,18 € par page de format A4 en application de l'arrêté du Premier Ministre du 1<sup>er</sup> octobre 2001 fixant notamment le coût maximum d'une copie. Ce tarif est applicable à toute demande de reproduction d'un document administratif ou pour tout autre document.

Il est proposé au conseil municipal, pour des raisons technique et pratique, de réviser à la baisse le tarif de reproduction des documents administratifs ou divers et de porter le prix de la copie noir et blanc par page de format A4 à 0,15 €.

*Monsieur MENANT suppose que les raisons d'ordre technique sont liées à un problème de rendu de monnaie.*

*Madame le Maire confirme.*

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

## ENFANCE

**Délibération n° : 50/2010**

**Participation des familles aux séjours été 2010 organisés à AUBIGNY, à MESNIL SAINT PERE (10), à CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie), à GUIDEL (Morbihan)**

**Rapporteur : Madame Radia AOUEA**

**Le secteur Enfance propose la mise en place de deux séjours de 5 jours, selon les modalités détaillées ci-dessous :**

**Séjour pour les 6/9 ans à Aubigny (79) :**

- **Prestataires :** Syndicat Mixte « La Chevalerie du Thouet »
- **Lieu de séjour :** Aubigny – 79390
- **Dates séjours :** du 5 au 9 juillet 2010 (arrivée prévue vers 13h30)
- **Hébergement :** séjour itinérant roulettes et chariots sur le Centre de la Chevalerie du Thouet
- **Public :** 6/9 ans
- **Effectif des groupes :** 21 enfants
- **Effectif d'encadrement :** 1 Directeur BAFD – 2 animateurs BAFA – 1 stagiaire BAFA

### **PROGRAMME**

- Découverte de la vie nomade en roulotte
- Respect de l'environnement
- Les enfants vont s'occuper des chevaux : initiation attelage, harnachement
- La nourriture brute est fournie. Les enfants cuisineront. Des malles équipées avec la vaisselle nécessaire sont fournies par le prestataire.
- Randonnées pédestres

**Séjour pour les 5/8 ans à Mesnil St Père (10) :**

- **Prestataires :** Association « Aloha Evasion »
- **Lieu de séjour :** Mesnil St Père (10140)
- **Dates séjours :** du 2 au 6 août 2010 (arrivée prévue vers 11h30)
- **Hébergement :** Bâtiment ou mobil-home
- **Public :** 5/8 ans
- **Effectif des groupes :** 20 enfants
- **Effectif d'encadrement :** 1 Directeur BAFD – 2 animateurs BAFA – 1 stagiaire BAFA

### **PROGRAMME**

- Découverte de l'équitation : 3 séances de poney : brossage, attelage, montée, nourriture...
- Faire découvrir aux enfants le quad et la mécanique (pour enfants de + de 7 ans) : 2 séances : mécanique, tour de circuit...

**Le secteur Enfance propose également la mise en place de trois séjours de 15 jours, selon les modalités détaillées ci-dessous :**

### Séjour pour les 6/10 ans à Champagny en Vanoise :

- **Lieu de séjour : Champagny en Vanoise.** Séjour en Savoie, aux portes du parc de la Vanoise situé dans un superbe vallon où le cœur du village reste constitué de plusieurs hameaux où se regroupent les commerces et se situant à environ 14 km de Moutiers
- **Dates séjours : du 6 au 20 juillet 2010**
- **Hébergement :** Chambre de 2 à 5 lits, avec armoires de rangement individuelles. Sanitaires et douches individuels, par unités de 2 chambres, une salle de restauration panoramique, 3 salles d'activités, 1 coin lecture et de nombreux espaces extérieurs
- **Public :** 6/10 ans. Ce séjour est proposé aux enfants de la commune
- **Effectif du groupe :** 24 enfants

### **PROGRAMME**

Chaque enfant pourra pratiquer les activités suivantes :

- Course d'orientation avec un guide de montagne pour découvrir la faune et la flore
- Randonnées en montagne
- Escalade
- 2 séances de poney pour les moins de 8 ans
- Une séance d'accrobranche
- Luge d'été
- Camping d'une à deux nuits
- Baignade en piscine
- Participation aux fêtes traditionnelles
- Grands jeux intérieurs et extérieurs
- Projets sur le milieu montagnard, les massifs, les conditions de vie des Savoyards, le patrimoine régional

### Séjour pour les 6/10 ans à GUIDEL (Morbihan) :

Dans notre volonté de proposer une diversité de destination aux jeunes roisséens pour les vacances d'été, nous présentons un séjour à la mer.

L'association « ENJEU » avec qui nous sommes partenaire, nous propose 20 places sur son centre de GUIDEL en Bretagne (Morbihan) du 6 au 20 juillet 2010 pour les 6/10 ans de la commune. Ce séjour a déjà été mis en place l'an dernier et a donné entière satisfaction.

- **Prestataires :** Association Enjeu
- **Lieu de séjour : Guidel - Bretagne.** Se situe dans un vallon boisé de 6 hectares, à 800 mètres du bord de la mer et à 3 km du port de plaisance. Guidel se trouve à 14 km de Lorient. Sa plage est à cheval entre le Morbihan et le Finistère.
- **Dates séjours : du 6 au 20 juillet 2010**
- **Hébergement :** Chambre de 4 à 6 lits, avec armoires de rangement individuelles. Sanitaires et douches individuels, 1 salle de restauration, 2 salles d'activités, 1 salle de spectacle et de nombreux espaces extérieurs
- **Public :** 6/10 ans. Ce séjour est proposé aux enfants de la commune
- **Effectif du groupe :** 20 enfants

### **PROGRAMME**

Chaque enfant pourra pratiquer les activités suivantes :

- Deux séances d'équitation permettant aux enfants de se familiariser avec les poneys, de les soigner, de les monter et de progresser
- Une séance de caravelle

Pour les plus de 8 ans :

- Une séance d'équitation
- Deux séances de canoë ou de catamaran

Pour tous les enfants :

- Camping- Activités manuelles - Randonnées avec pique-nique
- Participation aux fêtes locales
- Baignades en piscine ou à la mer
- Projets d'activités sur le milieu environnant, la vie et les métiers des hommes, les traditions et les coutumes bretonnes
- Pêche à pied
- Visite du port

**Séjour pour les 6/10 ans à Champagny en Vanoise :**

- **Lieu de séjour : Champagny en Vanoise.** Séjour en Savoie, aux portes du parc de la Vanoise situé dans un superbe vallon où le cœur du village reste constitué de plusieurs hameaux où se regroupent les commerces et se situant à environ 14 km de Moutiers
- **Dates séjours : du 4 au 18 août 2010**
- **Hébergement :** Chambre de 2 à 5 lits, avec armoires de rangement individuelles. Sanitaires et douches individuels, par unités de 2 chambres, une salle de restauration panoramique, 3 salles d'activités, 1 coin lecture et de nombreux espaces extérieurs
- **Public :** 6/10 ans. Ce séjour est proposé aux enfants de la commune
- **Effectif du groupe :** 24 enfants

**PROGRAMME**

Chaque enfant pourra pratiquer les activités suivantes :

- Course d'orientation avec un guide de montagne pour découvrir la faune et la flore
- Randonnées en montagne
- Escalade
- 2 séances de poney pour les moins de 8 ans
- Une séance accro branche
- Luge d'été
- Camping d'une à deux nuits
- Baignade en piscine
- Participation aux fêtes traditionnelles
- Grands jeux intérieurs et extérieurs
- Projets sur le milieu montagnard, les massifs, les conditions de vie des Savoyards, le patrimoine régional

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption des tarifs de ces séjours, tels que proposés ci-après :

**Séjour à AUBIGNY du 5 au 9 juillet 2010**  
**Coût journalier du séjour : 68.20 €**  
**Pour les 6/9 ans**

Tranches de revenus mensuels	Taux de participation sur la base du séjour	Tarif journalier	Participation journalière forfaitaire	Participation journalière des familles	Nombre de jours	Participation des familles pour le séjour
Moins de 469,99 €	21%	14.32 €	0	14.32 €	5	71.60 €
De 470 à 589,99 €	26,50 %	18.07 €	0	18.07 €	5	90.35 €
De 590 à 709,99 €	32%	21.82 €	0	21.82 €	5	109.10 €
De 710 à 829,99 €	37,50 %	25.57 €	0	25.57 €	5	127.85 €
De 830 à 949,99 €	43 %	29.33 €	0	29.33 €	5	146.65 €
De 950 à 1069,99 €	48,50 %	33.08 €	0	33.08 €	5	165.40 €
Tranches de revenus mensuels	Taux de participation sur la base du séjour	Tarif journalier sur la base de 54 €	Participation journalière forfaitaire (68.20 €- 54 €)	Participation journalière des familles	Nombre de jours	Participation des familles pour le séjour
De 1070 à 1189,99 €	54 %	29.16 €	14.20 €	43.36 €	5	216.80 €
De 1190 à 1309,99 €	59,50 %	32.13 €	14.20 €	46.33 €	5	231.65 €
De 1310 € et plus	65 %	35.10 €	14.20 €	49.30 €	5	246.50 €

**Séjour à GUIDEL (Morbihan) du 6 au 20 juillet 2010**  
**Pour les 6/10 ans**  
**Coût journalier du séjour : 53 euros**

Tranches de revenus mensuels	Taux de participation sur la base du coût du séjour	Tarif journalier	Tarif séjour
Moins de 469,99 €	21 %	11,13 €	166,95 €
De 470 € à 589,99 €	26,50 %	14,05 €	210,68 €
De 590 € à 709,99 €	32 %	16,96 €	254,40 €
De 710 € à 829,99 €	37,50 %	19,88 €	298,13 €
De 830 € à 949,99 €	43 %	22,79 €	341,85 €
De 950 € à 1069,99 €	48,50 %	25,71 €	385,58 €
De 1070 € à 1189,99 €	54 %	28,62 €	429,30 €
De 1190 € à 1309,99 €	59,50 %	31,54 €	473,03 €
De 1310 € et plus	65%	34,45 €	516,75 €

**Séjour à Champagny en Vanoise (Savoie) du 6 au 20 juillet 2010**

**Pour les 6/10 ans**

**Coût journalier du séjour : 53 euros**

<b>Tranches de revenus mensuels</b>	<b>Taux de participation sur la base du coût du séjour</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Tarif séjour</b>
Moins de 469,99 €	21 %	11,13 €	166,95 €
De 470 € à 589,99 €	26,50 %	14,05 €	210,68 €
De 590 € à 709,99 €	32 %	16,96 €	254,40 €
De 710 € à 829,99 €	37,50 %	19,88 €	298,13 €
De 830 € à 949,99 €	43 %	22,79 €	341,85 €
De 950 € à 1069,99 €	48,50 %	25,71 €	385,58 €
De 1070 € à 1189,99 €	54 %	28,62 €	429,30 €
De 1190 € à 1309,99 €	59,50 %	31,54 €	473,03 €
De 1310 € et plus	65%	34,45 €	516,75 €

**Séjour à Mesnil St Père (10140) du 2 au 6 août 2010**

**Coût journalier du séjour : 79.00 €**

**Pour les 5/8 ans**

<b>Tranches de revenus mensuels</b>	<b>Taux de participation sur la base du séjour</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Participation journalière forfaitaire</b>	<b>Participation journalière des familles</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Participation des familles pour le séjour</b>
Moins de 469,99 €	21%	16.59 €	0	16.59 €	5	82.95 €
De 470 à 589,99 €	26,50 %	20.93 €	0	20.93 €	5	104.67 €
De 590 à 709,99 €	32%	25.28 €	0	25.28 €	5	126.40 €
De 710 à 829,99 €	37,50 %	29.62 €	0	29.62 €	5	148.10 €
De 830 à 949,99 €	43 %	33.97 €	0	33.97 €	5	169.85 €
De 950 à 1069,99 €	48,50 %	38.31 €	0	38.31 €	5	191.55 €
<b>Tranches de revenus mensuels</b>	<b>Taux de participation sur la base du séjour</b>	<b>Tarif journalier sur la base de 54 €</b>	<b>Participation journalière forfaitaire (79 €- 54 €)</b>	<b>Participation journalière des familles</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Participation des familles pour le séjour</b>
De 1070 à 1189,99 €	54 %	29.16 €	25 €	54.16 €	5	270.80 €
De 1190 à 1309,99 €	59,50 %	32.13 €	25 €	57.13 €	5	285.65 €
De 1310 € et plus	65 %	35.10 €	25 €	60.10 €	5	300.50 €

**Séjour à Champagny en Vanoise (Savoie) du 4 au 18 août 2010**  
**Pour les 6/10 ans**  
**Coût journalier du séjour : 53 euros**

<b>Tranches de revenus mensuels</b>	<b>Taux de participation sur la base du coût du séjour</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Tarif séjour</b>
Moins de 469,99 €	21 %	11,13 €	166,95 €
De 470 € à 589,99 €	26,50 %	14,05 €	210,68 €
De 590 € à 709,99 €	32 %	16,96 €	254,40 €
De 710 € à 829,99 €	37,50 %	19,88 €	298,13 €
De 830 € à 949,99 €	43 %	22,79 €	341,85 €
De 950 € à 1069,99 €	48,50 %	25,71 €	385,58 €
De 1070 € à 1189,99 €	54 %	28,62 €	429,30 €
De 1190 € à 1309,99 €	59,50 %	31,54 €	473,03 €
De 1310 € et plus	65%	34,45 €	516,75 €

*Madame BERAUD demande quel est le nombre d'enfants prévus et quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité dans l'éventualité où les séjours ne seraient pas complets.*

*Madame AOUEA indique qu'il s'agit des mêmes séjours que l'an passé et ces derniers étaient complets. Il est donc possible d'envisager un remplissage à l'identique. Par ailleurs, il existe des modalités de fixation des prix en fonction des annulations.*

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° : 51/2010**

**Remplacement de Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein du Syndicat intercommunal de gestion du centre de secours de sapeurs pompiers : Modification de la délibération n° 52/08 du 31 mars 2008**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Suite à la démission de Mademoiselle Isabelle DRACHE, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein du Syndicat intercommunal de gestion du centre de secours de sapeurs pompiers.

*Monsieur DEPECKER indique que le groupe « Roissy et vous » ne prendra pas part au vote.*

*Madame BERAUD indique que le groupe « Socialistes Apparentés » ne prendra pas part au vote.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL a désigné deux assesseurs pour la constitution du bureau :**

- Monsieur Jean-Amos LECAT-DESCHAMPS
- et Monsieur Sébastien LHUILLERY

**Candidat :**

- Monsieur Armand KIPRE-LIGUE

**Il est procédé au vote au scrutin secret à la majorité absolue : chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne. Puis, il a été procédé immédiatement au dépouillement.**

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD, M. IGLESIAS)	6
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau :	2
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue	11

Candidat	Suffrages obtenus
Monsieur Armand KIPRE-LIGUE	21

**Est élu délégué suppléant au scrutin secret à la majorité absolue : Monsieur Armand KIPRE-LIGUE pour remplacer Mademoiselle Isabelle DRACHE au sein du syndicat intercommunal de gestion du centre de secours de sapeurs pompiers.**

\* \* \* \* \*

<b>Délibération n° : 52/2010</b> <b>Syndicat Mixte du réseau de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) : désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant</b>
---

**Rapporteur : Madame le Maire**

Suite à la démission de deux délégués au sein du Syndicat mixte du réseau de vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) :

- Monsieur Olivier COPIN, délégué titulaire,
- Mademoiselle Isabelle DRACHE, délégué suppléant,

il est demandé au Conseil Municipal de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant au sein du SYMVEP.

**Le CONSEIL MUNICIPAL a désigné deux assesseurs pour la constitution du bureau :**

- Monsieur Jean-Amos LECAT-DESCHAMPS
- et Monsieur Sébastien LHUILLERY

**Candidats :**

- Monsieur Armand KIPRE-LIGUE en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Olivier COPIN, en qualité de délégué suppléant

**Il est procédé au vote au scrutin secret à la majorité absolue : chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne. Puis, il a été procédé immédiatement au dépouillement.**

**Election d'un délégué titulaire - résultats du premier tour de scrutin :**

<i>Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote</i> (Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD, M. IGLESIAS)	6
<i>Nombre de votants :</i>	23
<i>Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau :</i>	3
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	20
<i>Majorité absolue :</i>	11

<i>Candidat</i>	<i>Suffrages obtenus</i>
Monsieur Armand KIPRE-LIGUE	20

**Election d'un délégué suppléant - résultats du premier tour de scrutin :**

<i>Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote</i> (Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD, M. IGLESIAS)	6
<i>Nombre de votants :</i>	23
<i>Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau :</i>	1
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	22
<i>Majorité absolue</i>	12

<i>Candidat</i>	<i>Suffrages obtenus</i>
Monsieur Olivier COPIN	22

**Sont élus :**

- Monsieur Armand KIPRE-LIGUE **délégué titulaire au scrutin secret à la majorité absolue** au sein du Syndicat mixte du réseau de vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP).
- Monsieur Olivier COPIN **délégué suppléant au scrutin secret à la majorité absolue** au sein du Syndicat mixte du réseau de vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP).

\* \* \* \* \*

**SPORTS**

**Délibération n° : 53/2010**

**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Union sportive Roissy Athlétisme »**

**Rapporteur : Madame Françoise GLEYSE**

Considérant que lors du vote du Budget 2010, une somme de 4 000 €uros a été inscrite au tableau des subventions pour l'octroi de subventions exceptionnelles aux associations sportives qui justifient d'une inscription à une épreuve (après qualification) nationale ou mondiale, Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 300 €uros à l'U.S.R. Athlétisme dans le cadre de la participation de deux de leurs adhérents aux Championnats de France de Cross-Country qui s'est déroulé le dimanche 07 mars 2010 à La Roche sur Yon.

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 54/2010**

**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Union sportive Roissy VOVINAM VIET VO DAO »**

**Rapporteur : Madame Françoise GLEYSE**

Considérant que lors du vote du Budget 2010, une somme de 4 000 €uros a été inscrite au tableau des subventions pour l'octroi de subventions exceptionnelles aux associations sportives qui justifient d'une inscription à une épreuve (après qualification) nationale ou mondiale, Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €uros à l'U.S.R. Vovinam Viet Vo Dao dans le cadre de la participation d'une équipe de 14 personnes au Championnat de France le week-end des 21 et 22 mars 2010 à Saint Berthevin.

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Délibération n° : 55/2010**

**Festival du Polar 2010 – Rémunération des Intervenants extérieurs**

**Rapporteur : Monsieur Alain VACHERET :**

La ville de Roissy-en-Brie organise un festival du Polar du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2010. Dans ce cadre, plusieurs animations sont mises en places et notamment :

- Des ateliers d'écriture avec les enfants de l'école élémentaire de la Pierrerie et des collèges Anceau de Garlande et Eugène Delacroix pour rédiger des nouvelles. Ces ateliers ont pour objectif d'écrire des nouvelles qui seront présentées lors de ce festival.
- Un festival du Cinéma avec organisation de soirées films avec débats.

Pour la réalisation de ces prestations, il est nécessaire de faire appel à des écrivains et à un intervenant chargé de l'animation des soirées débats.

Pour cela, il est proposé au Conseil Municipal de rémunérer ces personnels comme suit :

Les écrivains seront rémunérés sur la base des tarifs conseillés par la Charte des droits d'auteurs et des illustrateurs jeunesse dans le cadre des interventions auprès des scolaires :

- 384 euros bruts par journée d'intervention
- 232 euros bruts la demi-journée d'intervention
- Les repas seront pris en charge par la collectivité dans la limite de 15,25 euros pour une journée complète d'intervention.

L'intervenant chargé de l'animation de la partie Cinéma du festival sera rémunéré sur la base de 1000 euros pour l'ensemble de sa prestation comprenant la préparation et l'animation sur la période du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2010.

*Monsieur IGLESIAS regrette, compte tenu de l'importance de cette initiative, qu'un bilan de l'année 2009 n'ait pas été transmis aux conseillers municipaux. Or, il est demandé aujourd'hui au conseil Municipal, sans ces éléments, de délibérer sur la rémunération des intervenants extérieurs.*

*Monsieur VACHERET indique que ce bilan a été présenté en Commission Municipale. Il s'agit ici de la rémunération des intervenants extérieurs et cela n'a pas de rapport direct avec le bilan de l'année dernière. Globalement, le coût de l'intervention a augmenté d'un euro.*

*Monsieur IGLESIAS aurait toutefois souhaité un bilan général technique, financier (coût – subventions), en terme de fréquentation, etc...*

*Madame le Maire précise qu'en 2009, sur les aspects financiers, le coût de l'initiative s'est élevé à la somme de 40.000,00 Euros auquel il faut déduire 30.000,00 Euros de subventions et recettes, le coût total supporté est donc de l'ordre de 10.000,00 Euros.*

*Les remontées de cette initiative sont nombreuses et très positives du point de vu de la population. De nombreux bénévoles, des associations ou encore des écoles se sont impliqués dans le projet. Un livre distribué à l'ensemble des élèves de CM2 a été réalisé par les écoles. De nombreux films débats ont été diffusés. Le club de l'âge d'Or avec le CCAS s'est impliqué quant à lui dans la réalisation de nouvelles, etc... L'ensemble des services municipaux (enfance, jeunesse, scolaire...) ont également participé au bon déroulement de cette initiative. La SEGPA s'est également investie, la SNCF et bien d'autres partenaires.*

*Monsieur PERROT ajoute que 1200 livres ont été vendus durant le festival. Le nombre de personne ayant fréquenté le salon du Polar hors séances de cinéma et théâtre, est estimé à 500 personnes.*

**VOTE : Adoptée par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. MENANT, Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART, Mme BERAUD, M. IGLESIAS),**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 56/2010**

**Modification du tableau des emplois permanents – Mise à jour du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Monsieur Alain VACHERET**

Il convient de procéder à des modifications du tableau des emplois permanents pour permettre les nominations suite aux avancements de grade et la mise à jour du tableau des effectifs.

1 – modifications du tableau des emplois permanents – nominations suite aux avancements de grade

Suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire et afin de permettre l'avancement de grade des agents concernés, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création d'1 rédacteur chef, d'1 brigadier chef principal, de 2 adjoints d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe et de 2 auxiliaires de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.

2 – mise à jour du tableau des effectifs

Après avis de la Commission Technique Paritaire, dans le but d'une gestion rigoureuse des effectifs, il est souhaitable de conserver uniquement les postes nécessaires.

Par conséquent, il est proposé de supprimer les postes suivants :

- Suppression d'1 attaché principal, d'1 attaché, d'1 rédacteur, de 4 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe, de 10 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe, de 2 adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, d'1 technicien supérieur chef, de 2 contrôleurs de travaux, d'1 agent de maîtrise, d'1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, de 3 adjoints technique de 1<sup>ère</sup> classe, de 5 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, d'1 éducateur principal de jeunes enfants, de 3 ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, de 3 auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe, d'1 éducateur hors classe, de 2 éducateurs des APS de 2<sup>ème</sup> classe, de 3 animateurs, de 3 adjoints d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, de 11 adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, de 3 professeurs d'enseignement artistique de classe normale, de 5 assistants spécialisé d'enseignement artistique, de 2 assistants d'enseignement artistique, de 2 adjoints du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe et d'1 chef de police municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et non du 1<sup>er</sup> juin 2010, comme suit

<b>POSTES CREES</b>	<b><i>Postes supprimés</i></b>
<b><i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i></b>	
1 rédacteur chef	1 attaché principal 1 attaché 1 rédacteur 4 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe 10 adjoints administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe 2 adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe
<b><i>FILIERE TECHNIQUE</i></b>	
	1 technicien supérieur chef 2 contrôleurs de travaux 1 agent de maîtrise 1 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe 1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 3 adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe 6 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe
<b><i>FILIERE SOCIALE</i></b>	
1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 éducateur principal de jeunes enfants 2 ATSEM DE 1 <sup>ère</sup> classe
<b><i>FILIERE MEDICO-SOCIALE</i></b>	
2 auxiliaires de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe	3 auxiliaires de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe
<b><i>FILIERE SPORTIVE</i></b>	
	1 éducateur des APS hors classe 2 éducateurs des APS 2 <sup>ème</sup> classe
<b><i>FILIERE ANIMATION</i></b>	
2 adjoints d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 animateurs 3 adjoints d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe 11 adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe
<b><i>FILIERE CULTURELLE</i></b>	
	3 professeurs d'enseignement artistique de classe normale 5 assistants spécialisés d'enseignement artistique 2 assistants d'enseignement artistique 2 adjoints du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe

## **FILIERE POLICE MUNICIPALE**

1 brigadier chef principal

1 chef de police municipale

*Monsieur DEPECKER rappelle qu'à plusieurs reprises il a été demandé que les délibérations de ce type soient scindées. Ce qui a d'ailleurs été suivi dernièrement. Cette délibération fait état de suppressions de postes et de créations de postes. Monsieur DEPECKER demande si les créations de postes sont uniquement liées à des avancements de grade et non pas à des recrutements supplémentaires.*

*Madame le Maire indique qu'il s'agit ici d'un nettoyage et confirme que les créations de postes sont liées à des avancements de grade et non à des besoins en recrutement. L'objectif est de permettre plus de transparence. A l'avenir, il sera délibéré sur chaque création ou suppression de poste. Madame le Maire propose de procéder à deux votes séparés.*

*Monsieur DEPECKER ayant obtenu un éclairage à sa question donne son accord pour procéder à un seul vote. Il souhaite des précisions quant-au choix d'une modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet et non pas au 1<sup>er</sup> juin 2010.*

*Madame le Maire et Monsieur VACHERET indiquent qu'il s'agit d'une question d'ordre purement administratif pour faire coïncider les nominations et les suppressions de postes.*

*Monsieur MENANT demande s'il est possible de communiquer à l'ensemble des conseillers municipaux le tableau des effectifs à jour. Il fait également remarquer que dans le cadre de la promotion interne, le conseil municipal a délibéré il y a un mois de cela sur la création de deux postes d'agents de maîtrise. Il avait fait constater que deux postes d'agents de maîtrise étaient vacants au tableau des effectifs, ce à quoi il lui avait été répondu qu'il fallait nommer 4 agents d'où la nécessité de créer deux postes supplémentaires. Or aujourd'hui, il est proposé de supprimer un poste d'agent de maîtrise.*

*Monsieur VACHERET s'engage à transmettre à l'ensemble des conseillers municipaux et des organisations syndicales, le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Pour répondre à la suppression d'un poste d'agent de maîtrise, Monsieur VACHERET indique qu'il y avait nécessité de procéder à un nettoyage. Il n'avait pas été procédé à une mise à jour depuis 3 ans. Le tableau des effectifs réactualisé devrait être plus lisible pour tous.*

*Madame BERAUD souhaite connaître le bilan général création / suppression.*

*Madame le Maire indique que le tableau des effectifs fera apparaître cela. Par ailleurs, ces éléments sont annexés chaque année avec le compte administratif.*

*Madame BERAUD souhaiterait dès maintenant avoir une synthèse des créations et suppressions de postes.*

*Madame le Maire indique que si Madame BERAUD le souhaite il sera demandé à l'administration de procéder à cette synthèse. Toutefois, il suffit de reprendre l'ensemble des délibérations portant modification du tableau des effectifs pour obtenir cette information.*

**VOTE : Adoptée par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme BERAUD, M. IGLESIAS)**

\* \* \* \* \*

## CULTURE

**Délibération n° : 57/2010**

**Festival du Polar – Demande de subventions auprès de partenaires privés**

**Rapporteur : Monsieur Martial MEHOU-LOKO**

Afin de permettre la réussite du festival, des partenariats privés ont été recherchés. Des partenaires ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour cette manifestation et ont souhaité s'y associer et apporter leur contribution.

Ces aides pourront prendre la forme d'avantages en nature ou de contributions financières. En contrepartie, la Ville s'engage à mentionner le nom du partenaire concerné et à intégrer son logo dans tous les supports de communication (affichage, site internet...) en lien avec l'initiative dont il est fait objet.

Une information sera communiquée régulièrement au conseil municipal en fonction des partenariats développés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de partenaires divers des aides en nature ou financières et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

*Monsieur IGLESIAS indique qu'il s'abstiendra également sur cette délibération pour les mêmes raisons que la précédente délibération portant sur le festival du Polar.*

*Madame le Maire regrette une abstention sur une demande de subvention.*

*Monsieur MENANT demande de quel ordre étaient les recettes l'an dernier et quels sont les financements ou aides attendues cette année.*

*Monsieur MEHOU-LOKO indique que l'an passé :*

- La SNCF a transporté gratuitement des auteurs venus de province,
- L'hôtel ETAPE a logé gratuitement des écrivains,
- Si T'bus a offert des espaces publicitaires,
- Intermarché a subventionné le projet à hauteur de 700 euros,
- La librairie Declocher a fait dont de 300 euros,

*Monsieur MEHOU-LOKO et Madame le Maire indiquent qu'ils adresseront ces informations à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

**VOTE : Adoptée par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme BERAUD, M. IGLESIAS)**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 58/2010**

**Festival du Polar – Demande de Subventions auprès de partenaires publics et notamment le Conseil Général de Seine et Marne, le Conseil Régional d’Ile de France, la DRAC, etc...**

**Rapporteur : Monsieur Martial MEHOU-LOKO**

Afin de permettre la réussite du festival du Polar, des subventions ont été recherchées et des partenaires publics ont d’ores et déjà fait part de leur intérêt pour cette manifestation et ont souhaité la soutenir financièrement. C’est notamment le cas :

- ~ Du Conseil Général de Seine et Marne,
- ~ Du Conseil Régional d’Ile-de-France,
- ~ De la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Ile-de-France (DRAC),
- ~ D’autres institutions...

En contrepartie, la Ville s’engage à mentionner le nom du partenaire concerné et à intégrer son logo dans tous les supports de communication (affichage, site internet...) en lien avec l’initiative dont il est fait objet.

L’an passé la Municipalité a obtenu :

- 10.000 euros du Conseil Régional,
- 5.000 euros du Conseil Général,
- 5.000 euros de la DRAC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de ces partenaires des aides financières et d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ou demandes de subventions.

**VOTE : Adoptée par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme BERAUD, M. IGLESIAS)**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 59/2010**

**Révision des tarifs du Studio de répétitions et d’enregistrement « Music’Hall Source »**

**Rapporteur : Monsieur Martial MEHOU-LOKO**

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur du Studio de répétitions et d’enregistrement « Music’Hall Source », qui propose aux artistes de la ville de Roissy en Brie et des environs un lieu pour répéter, enregistrer et échanger.

Les modifications portent :

- sur la simplification des formalités administratives liées à l’inscription : il ne sera plus nécessaire de remplir une fiche d’inscription annuelle, ni de fournir les documents annexes (photo et attestation d’assurance) ;
- sur la suppression du droit d’adhésion annuelle (anciennement 12 €).

*Ces demandes de modifications font suite à un an de fonctionnement, d’écoute des utilisateurs et des informations recueillies sur le fonctionnement des autres studios de répétitions et d’enregistrement.*

Il est également proposé au Conseil Municipal de réviser à la hausse les différents tarifs d’accès au studio.

## **RAPPEL des tarifs actuels du studio de répétitions et d'enregistrement « Music'Hall Source » :**

Disciplines (Studio)	Tarifs pour les Roisséens		Tarifs pour les personnes Extérieures	
	Pour une personne	Pour un groupe	Pour une personne	Pour un groupe
<b>Répétitions</b>	5 € / heure	8 € / heure	6 € / heure	9 € / heure
<b>Enregistrement</b>	10 € / heure	12 € / heure	13 € / heure	15 € / heure

### **Formations et initiations :**

#### **Initiation MAO (musique assistée par ordinateur)**

Pour les Roisséens : 50 € / forfait de 10 heures  
Pour les personnes extérieures : 70 € / forfait de 10 heures

#### **Ateliers d'écriture, de technique vocale ou d'expression scénique :**

Pour les Roisséens : 20 € / forfait de 10 heures  
Pour les personnes extérieures : 25 € / forfait de 10 heures

### **NOUVEAUX TARIFS PROPOSES :**

Disciplines (Studio)	Tarifs pour les Roisséens		Tarifs pour les personnes Extérieures	
	Pour une personne	Pour un groupe	Pour une personne	Pour un groupe
<b>Répétitions</b>	6 € / heure	9 € / heure	8 € / heure	11 € / heure
<b>Enregistrement</b>	11 € / heure	13 € / heure	15 € / heure	17 € / heure

### **Pas de changement en ce qui concerne les formations et initiations.**

*Madame BERAUD demande communication du bilan de fonctionnement du studio d'enregistrement afin d'obtenir des éclaircissements quant à la proposition d'augmentation de 8,3 à 33% dans certains cas.*

*Monsieur MEHOU-LOKO indique que désormais il ne sera plus demandé de droits d'adhésion. Le studio est beaucoup plus ouvert. Par ailleurs, outre l'augmentation du coût de la vie, le studio a été équipé de matériel beaucoup plus moderne.*

*Madame BERAUD demande quelle est la proportion de Roisséens et de non Roisséens fréquentant le studio. Elle souhaite également savoir s'il est plus fait usage du studio pour des répétitions ou pour des enregistrements.*

*Monsieur MEHOU-LOKO indique que le studio est fréquenté par 1/3 de Roisséens et par 2/3 d'extérieurs. Il précise également qu'il y a d'avantage d'enregistrements que de répétitions.*

*Monsieur DEPECKER souhaite connaître les raisons du retrait du droit d'adhésion.*

*Monsieur MEHOU-LOKO indique que l'occupation du studio est occasionnelle. Certaines personnes ou groupes ne viennent qu'une fois.*

*Madame le Maire précise que cette suppression est une mesure incitative.*

*Monsieur MENANT demande quel est le coût réel d'une répétition ou d'un enregistrement.*

*Madame le Maire précise que cette information sera communiquée avec le bilan.*

*Madame le Maire indique qu'outre une modification des tarifs, il est proposé une simplification des formalités administratives pour plus d'accessibilité au studio. Il n'y aura plus de préinscription, il ne sera plus demandé de fiche d'inscription ou de documents administratifs.*

*Monsieur MENANT demande à avoir connaissance du coût réel d'utilisation par un Roissééen ou un non Roissééen du Studio. Sur 3 personnes qui fréquentent le Studio 2 sont non Roissééennes. De combien la ville va-t-elle les subventionner ?*

*Monsieur MEHOU-LOKO rappelle que les tarifs pour les extérieurs sont plus élevés.*

*Monsieur VACHERET souhaiterait que ne soit pas oublié l'enrichissement artistique et culturel d'une telle structure. Il regrette que l'on réduise la culture à quelques euros en plus ou en moins.*

*Monsieur MENANT regrette quant-à lui qu'il ne soit pas répondu à cette question.*

*Monsieur DEPECKER est favorable à une simplification des formalités administratives mais pas à leur complète disparition. Il faut un minimum d'administratif. Il suggère lors d'une première utilisation du studio qu'il soit demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Il propose donc de revoir la délibération en conséquence.*

*Monsieur MENANT fait remarquer qu'à aucun moment dans le règlement intérieur il n'est demandé de justificatif de domicile, ni de preuve d'identité.*

*Monsieur PERROT indique que ces formalités constituaient un frein pour les jeunes qui ne venaient qu'une seule fois. Par ailleurs, après renseignement, d'autres Studios pratiquent de la sorte.*

*Monsieur MENANT fait remarquer qu'en cas de détérioration du matériel on ne peut se retourner contre personne.*

*Monsieur MEHOU-LOKO indique qu'il ne s'agit pas d'un libre service. Deux employés municipaux sont présents sur la structure.*

*Madame le Maire indique qu'une autorisation parentale sera demandée aux mineurs.*

*Monsieur MENANT ne voit pas où figure cet élément dans le règlement intérieur.*

*Compte-tenu de ces remarques Madame le Maire propose de reporter la délibération sur la modification du règlement intérieur et de ne procéder qu'aux modifications de tarif. Une prochaine commission culturelle se réunira sur cette question.*

*Monsieur MENANT propose également un report de la délibération sur les tarifs car il n'y aura plus de cohérence entre le règlement intérieur actuel qui fait état d'un droit d'adhésion et les nouveaux tarifs sans droit d'adhésion.*

*Monsieur BERWICK propose que les modifications au règlement intérieur soient apportées dès maintenant, au vu des observations apportées, en précisant en article 2 :*

*« Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, l'utilisateur a la possibilité de .... »*

*Madame BERAUD demande ce que l'on fait pour les mineurs.*

*Monsieur BERWICK et Madame DESMOND demandent à Madame BERAUD ce qu'elle souhaite proposer.*

*Monsieur DEPECKER indique que les mineurs devraient présenter les mêmes pièces avec une autorisation parentale en plus. Il ne pense pas que cela constitue un frein si ce document est demandé à la première inscription. Il s'agit d'un équipement communal. Ces formalités permettront également plus de civisme.*

*Monsieur LHUILLERY précise qu'il existe des studios aux alentours peut-être moins équipés qui ne font pas la demande de tous ces documents administratifs.*

*Madame le Maire regrette que ces questions n'aient pas été abordées lors de la commission culture et propose à nouveau de reporter la délibération portant sur la modification du règlement intérieur à un prochain conseil et de procéder au vote sur la modification des tarifs.*

*Madame DESMOND indique que rien n'empêche de modifier dans une même délibération les tarifs et la suppression des droits d'adhésion ce qui n'empêchera pas le conseil de délibérer ultérieurement sur la modification du règlement intérieur concernant les justificatifs à fournir pour entrer au studio.*

*Monsieur DEPECKER demande pourquoi ne pas procéder de suite à la modification du règlement intérieur en tenant compte de la proposition de Monsieur BERWICK.*

*Madame le Maire indique que si l'ensemble du conseil municipal y est favorable, le règlement intérieur pourrait être modifié comme sur proposition de Monsieur BERWICK. Elle rappelle également que les commissions municipales ont pour rôle de travailler ces questions avant présentation en conseil municipal.*

*Monsieur MENANT propose que le règlement intérieur soit revu en commission culture afin de trouver un accord. Il précise que si le Conseil municipal se prononce sur une modification des tarifs, cela n'est pas réglementaire.*

*Compte-tenu de l'ensemble des remarques apportées, Madame le Maire retire de l'ordre du jour la modification du règlement intérieur du studio de répétitions et d'enregistrement « Music'Hall Source » et met au vote les propositions de modification des tarifs*

**VOTE : Adoptée par 22 voix POUR, 3 CONTRE (M. MENANT, Mme BERAUD, M. IGLESIAS) et 4 ABSTENTIONS (Mme BARO, Mme PRIEST-GODET, M. DEPECKER, M. BOUCHART)**

\* \* \* \* \*

## **DEVELOPPEMENT URBAIN**

**Délibération n° : 60/2010**

**Demande de subvention spécifique du Fonds E.CO.L.E. 2010.**

**Rapporteur : Monsieur DEBRET**

Cette délibération permet d'obtenir une subvention du Conseil Général (Fonds E.C.O.L.E.) pour les travaux d'entretien de locaux scolaires existants.

La demande de subvention porte sur la réalisation des travaux suivants:

- Travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Pierrerie (2<sup>ème</sup> phase – Etage):  
**149 026,50 € HT**

- Selon les critères d'attribution, il est proposé de demander une subvention départementale de **20.581,00 €**

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITÉ**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 61/2010**  
**Programmation 2010 du Contrat d'Aménagement et de Développement Urbain Concerté.**

**Rapporteur : Monsieur Alain VACHERET**

En octobre 2006, la commune de Roissy en Brie a signé un Contrat d'Aménagement et de Développement Urbain Concerté avec le Conseil Général de Seine et Marne. Ce contrat C.A.D.U.C.E associe pour une durée de 5 ans la commune et le département autour d'un programme d'investissement commun.

Pour cette dernière année de programmation, le Conseil Municipal doit délibérer sur le programme d'action 2010 qui sera examiné et validé par le prochain comité de suivi. Cette programmation ainsi que les montants des subventions accordées seront ensuite soumis à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général.

Un gros effort est fourni pour cette dernière année de programmation sur l'éclairage public. En effet, seul ce type de contrat subventionne les travaux d'éclairage.

Les projets présentés pour l'année 2010 sont les suivants :

<b>Opérations</b>	<b>Montants des travaux HT</b>
Fonds E.C.O.L.E (remplacement des menuiseries Pierrierie 2 <sup>ème</sup> tranche	149 026,50 €
Eclairage public	
Jondelles nord	330 000 €
Chemin des Vieilles Vignes	115 000 €
Rue Rochambeau, Montcalm, Mulhouse et partie de la Pérouse	108 500 €
Chemin des Boujards	12 000 €
Le Manoir	186 000 €
Le Verger + GI De Gaulle	266 000 €
Pôle culturel (2 <sup>ème</sup> tranche)	888 695 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 055 221,50 €</b>

*Monsieur DEPECKER pensait que le gymnase était intégré dans le CADUCE.*

*Madame le Maire indique qu'il ne s'agit pas du même contrat, le gymnase rentre dans le cadre du contrat régional.*

*Monsieur MENANT demande à quelle hauteur les travaux, de l'ordre de 2 055 221,50 euros, seront subventionnés. Il souhaite également savoir si les travaux doivent obligatoirement être réalisés en 2010 pour obtenir les subventions.*

*Monsieur VACHERET indique que la participation départementale sera de 838 166,65 euros.*

*Madame le Maire précise que cela représente environ 40%. Elle confirme qu'une prorogation de deux ans a été obtenue.*

*Monsieur IGLESIAS demande si les 40% tiennent compte d'un plafond.*

*Madame le Maire confirme.*

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 62/2010**

**Rétrocession des voiries, réseaux et espaces d'accompagnement de la partie habitation de la Z.A.C des Grand Champs avec la société Nexity-Foncier Conseil**

**Rapporteur : Monsieur Alain VACHERET**

Les travaux de réalisation de la partie habitation de la Z.A.C des Grands Champs ont été réalisés conformément à la convention passée entre la commune et l'aménageur en date du 8 novembre 1999 ainsi qu'à l'avenant en date du 25 mai 2006.

Suite à la rencontre en date du 7 mai 2010, Foncier Conseil s'est engagé à lever les réserves avant la signature de l'acte de rétrocession c'est pourquoi la Municipalité peut donc aujourd'hui reprendre dans son domaine public les voiries, espaces verts et terrains prévus dans les termes de la convention sus visée. Ces parcelles sont cadastrées : A 1600, A 1619, A 1620, A 1622, A 1575, A 1576, A 1577, A 1641, A 1643, A 1646, A 1647, A 1639, A 1490, A 1634, A 1606, A 1636, A 1491, A 1578, A 1651, A 1653, A 1654, A 1655, A 1658 et A 1659 correspondant à 3 Ha 79 A73ca de surface de voirie et 3Ha77A50Ca de surface d'espaces verts.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur la rétrocession de tout ce foncier dès lors que tous les travaux à la charge de l'aménageur seront réalisés.

*Monsieur VACHERET précise qu'il restera par la suite à voir toute la partie hors habitation, avec notamment le parking Hi Han, l'autopont et ses alentours. Des négociations restent encore à mener sur ces points.*

*Monsieur MENANT demande des précisions quant aux fourreaux de télécommunication sur les voiries et notamment sur l'avenue Bodin de Boismortier. Sait-on quel est le nombre de fourreaux, leur statut ? Sait-on à qui ils appartiennent et quel est le tarif de location pour les opérateurs ?*

*Monsieur VACHERET indique que des éléments sur ce point seront apportés.*

*Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de principe.*

*Monsieur MENANT s'interroge sur le coût d'entretien supplémentaire pour la ville lié à la rétrocession de voirie et des espaces verts.*

*Monsieur VACHERET indique que les espaces verts et la propreté sont pris en charge par la commune depuis l'an dernier. Cette dépense est donc inscrite au budget 2010.*

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

**Délibération n° : 63/2010**

**Convention entre la Commune et la SA OSICA pour les travaux de voirie avant rétrocession des voiries des 50 Arpents**

**Rapporteur : Monsieur Alain VACHERET**

Comme dans chaque dossier de rétrocession, si cela est nécessaire, la commune demande la mise en conformité des réseaux, voire une réfection de voirie par le propriétaire. Dans le cadre de la rétrocession des voiries appartenant dorénavant à l'AFU DES 50 ARPENTS, il a été convenu par courrier en date du 17 Janvier 2008 avec la société OSICA alors bailleur, que la commune participerait à hauteur de 50 % des travaux de réfection pour la rue Pierre Mendès France, dans la mesure où cette voie privée, est un passage traversant inter quartier et de plus où de nombreux bus circulent.

La SA OSICA, lors de la vente de son patrimoine s'est engagée à prendre en charge les travaux de réfection avant rétrocession avec la commune. Dans la mesure où, il n'était pas possible que la commune verse une participation à un bailleur, il est proposé de passer une convention entre la commune et la SA OSICA afin de définir la prise en charge de tous les travaux à savoir :

Prise en charge par la SA OSICA de l'enrobé renforcé de la rue P.M France, réfection trottoirs rue P.M France et remplacement des têtes de candélabres.

Prise en charge par la commune dès la rétrocession actée : réfection des bandes de roulement de la rue Marcel Paul, cours Jean Zay et Mail Jean Moulin

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'accepter les termes de ladite convention.

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

**Délibération : 64/2010**

**Carte IMAGINE « R », Année scolaire 2010/2011 - Contrat de vente à passer avec l'Agence IMAGINE « R » concernant les modalités de paiement de cette carte**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Amos LECAT DESCHAMPS**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Contrat de Vente pour l'année scolaire **2010/2011**, présenté par l'Agence Imagine « R » concernant les modalités de paiement de cette carte.

Les frais de dossier sont à la charge de l'abonné (le montant n'a pas changé : 8 €)

**VOTE : Adoptée à l'UNANINITE**

\* \* \* \* \*

**Délibération : 65/2010**  
**Augmentation des tarifs 2010/2011 de la carte Imagine'R**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Amos LECAT DESCHAMPS**

La Commission Développement Economique Urbanisme et Transports, réunie le 6 mai 2010, propose d'augmenter le montant de la participation des familles pour la carte Imagine'R attribuée aux lycéens sur la base des tarifs qui seront appliqués en 2010/2011 soit une augmentation de 1%.

Rappelons que la Commune prend en charge le coût de la carte Imagine'R dans sa totalité (hors frais d'inscription : 8 €) pour les collégiens de la Commune en fonction de leur lieu de résidence.

*Madame BERAUD demande si la Ville dispose déjà des tarifs de la carte Imagine'R et quel sera le coût total pour la commune.*

*Monsieur LECAT-DESCHAMPS indique que le coût pour la Commune ne peut être connu pour l'instant, il dépendra du nombre de bénéficiaires. Le pourcentage d'augmentation a été calculé sur la base de l'augmentation des tarifs de l'agence Imagine'R transmise à la Commune.*

**VOTE : Adoptée à l'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

**DIVERS**

**Formation du jury criminel pour l'année 2011.**

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2011 doit être effectuée courant 2010 en Mairie, par tirages au sort sur les listes électorales.

La liste du jury criminel du Département de Seine et Marne, comprendra, au titre de l'année 2011, 988 jurés.

L'arrêté préfectoral de répartition n°2010 CAB 047 a fixé le nombre de jurés pour la commune de Roissy-en-Brie à 17.

Comme les années précédentes, il y a lieu de porter sur la liste préparatoire, un nombre de noms qui sera le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

*Madame le Maire propose à Monsieur Jean-Amos LECATDESCHAMPS, Conseiller Municipal, de venir suivre le déroulement des opérations.*

*Madame le Maire après tirage au sort, fait lecture de la liste des 51 personnes ainsi désignées qui recevront un courrier les informant de la procédure administrative à suivre.*

\* \* \* \* \*

## QUESTIONS DIVERSES

### **Question orale déposée par le groupe « Socialistes et apparentés » :**

« Madame le Maire,

*Le Conseil Municipal du 25 juin 2007 a voté une délibération approuvant le protocole transactionnel et la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les jardins familiaux et les jardins d'insertion de Roissy-en-Brie.*

*La convention, signée entre la commune de Roissy-en-Brie et la Fédération Nationale des jardins familiaux et collectifs, prévoyait des obligations pour chaque partie. La Fédération devait ainsi mettre à disposition des habitants de Roissy-en-Brie, et plus particulièrement des personnes résidant dans les logements sociaux de la Commune, 66 parcelles équipées d'un abri jardin.*

*Pour atteindre cet objectif, la commune s'était engagée à réaliser les travaux suivants :*

- *Des voies de desserte,*
- *L'arrivée de l'eau potable,*
- *Un candélabre,*
- *Un abri par parcelle ainsi qu'un abri commun,*
- *Une clôture et un portail,*
- *Un parking,*
- *Une plate forme commune,*
- *Une vigne, étant entendu que la gestion de cette vigne pouvait être laissée à la Fédération ou aux jardins d'insertion.*

*Je vous saurais gré de nous faire savoir si les travaux prévus ont pu être réalisés à ce jour et la date à laquelle les jardins familiaux et les jardins d'insertion pourront effectivement s'installer sur les parcelles qui leur ont été dévolues ».*

### **Réponse de Madame le Maire à la question orale de Madame Béraud :**

« Madame la Conseillère municipale,

*Le projet des jardins familiaux nous cause beaucoup de soucis. Et ce n'est pas faute d'insister auprès des différents acteurs de ce dossier pour qu'il avance.*

*A tel point que nous rencontrons régulièrement les représentants de la fédération nationale, mais aussi des représentants Roisséens. D'ailleurs une personne qui participe régulièrement à nos rencontres vient souvent assister au Conseil municipal. Si elle veut apporter une précision, je lui donnerai bien volontiers la parole.*

*Cela étant, à une exception près, nous respectons la parole et les engagements municipaux.*

*Les voies de dessertes sont en cours d'instruction auprès du Conseil Général, car le RD 21 est de son ressort. Le Conseil général est très soucieux des entrées et des sorties sur cette voirie. Nous avons récemment rencontré les techniciens départementaux en charge de ce secteur, ainsi que notre Conseiller général. Nous attendons leur feu vert.*

***L'arrivée d'eau potable.** Ça aussi c'est en cours. Pour votre information, nous avons même fait procéder à une augmentation du débit pour pouvoir satisfaire tout le monde car, depuis la signature du protocole d'accord, et en concertation avec la Fédération des Jardins familiaux, nous sommes passés de 66 à 93 parcelles.*

***Un abri par parcelle.** Cela figure dans le permis de construire déposé par la Fédération, actuellement à l'instruction. Nous avons insisté pour qu'il y ait aussi des récupérateurs d'eau de pluie. Par contre, ce n'est pas la ville qui en aura la charge, mais la Fédération des jardins familiaux.*

***Une clôture et un portail.** Vous aurez pu constater que c'est déjà fait.*

***Un parking.** Il est évident qu'il sera créé en toute fin de chantier, lorsque les engins de terrassement n'auront plus à passer.*

***Le candélabre** est toujours sur le plan, bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'une quelconque discussion avec la fédération.*

*La seule chose sur laquelle nous sommes revenus, c'est **la plantation d'une vigne.***

*En effet, la discussion avec la fédération a fait apparaître l'inutilité de cette vigne. Ils ont préféré opter pour plus de parcelles individuelles (soit 27 parcelles. Ce qui nous amène à un total de 33 parcelles de 100 m<sup>2</sup> et 60 parcelles de 150 m<sup>2</sup>), nous les avons suivis dans leur raisonnement car, en bout de course, c'est la fédération qui gèrera cet espace.*

*Quant à la date de livraison des parcelles aux habitants, je préfère ne pas m'engager car, selon moi, cela n'a que trop duré. Et, malheureusement, la balle n'est pas dans le camp de la mairie, mais dans celui du Conseil Général.*

*Un prochain rendez-vous devrait nous permettre d'en savoir plus. Je ne manquerai pas, alors, d'informer le Conseil municipal de l'avancée de ce dossier auquel je tiens particulièrement. »*

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

\* \* \* \* \*

La parole est donnée au public